

Extraits du compte-rendu du conseil municipal séance du mardi 29 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf septembre à 18 heures 30 le Conseil Municipal de la commune de Lapeau, dûment convoqué le 23 septembre s'est réuni en ordinaire, MAIRIE DE LAPLEAU, sous la présidence de Monsieur Francis DUBOIS (Maire).

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9

Nombre de membres représentés : 0

Présents : DUBOIS Francis BARBOSA Sofia PATOUT Michel ARMENGAUD Benoit JUILLARD Julie BLANCHON Cedric MEILLON Edouard POUGET Emeline MARTIN Alban

Absent excusé : DOUTRIAUX Laurent

- Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal
Le compte rendu ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.
 - Signature du registre des délibérations
 - MARTIN Alban est désigné secrétaire de séance

Ordre du jour:

- Demande de subvention pour l'achat de vélos électriques
- Montant du loyer des garages
- Village vacances: redevance télévision
- Village vacances: provision sur charge variable
- Station service: décision modificative
- Village vacances: décision modificative
- Régularisation du foncier chemin du suc des Gouttières
- Niveau de vote des budgets primitifs 2020
- Commission Intercommunale des Impôts Directs: proposition des commissaires pour 2020-2026
- Admissions en non-valeur
- Affaires diverses:
 - * Entreprises retenues pour la création d'un local pêche au Vendahaut

Délibérations du conseil:

Demande de subvention pour l'achat de vélos électriques (2020 120)

Monsieur le Maire propose que la commune investisse dans l'achat de vingt vélos électriques. Cet investissement a un double objectif :

Le premier concerne le développement touristique. Il s'agit de louer aux vacanciers des vélos afin de pouvoir découvrir le territoire et son patrimoine par une mobilité douce. Cette offre touristique alternative permettrait de dynamiser le complexe du Vendahaut ainsi que l'ensemble de la commune et des environs. La durée de la location sera adaptée aux besoins de chacun afin de toucher un public large et varié. Nous souhaitons nous adresser tant à des personnes sportives, pour de grandes randonnées ou des itinéraires dans les gorges à fort dénivelé, mais aussi à un public plus familial pour des promenades courtes sur les chemins ou les routes de la commune.

Le deuxième objectif est de proposer une alternative aux véhicules motorisés pour les déplacements dans le bourg ou entre les villages. En effet, ces vélos seraient également mis à disposition de la population locale tout au long de l'année afin de privilégier au quotidien un mode de déplacement respectueux de l'environnement.

Le coût de cette opération s'élève à 66 650 € HT.

Cette acquisition peut faire l'objet d'une subvention de l'Etat (DSIL) à hauteur de 80%.

Monsieur le Maire détaille le plan de financement :

Subvention Etat (DSIL) 80% du HT :	53 320 €
Fonds propres :	13 330 €
Total HT :	66 650 €
Total TTC :	79 980 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'achat de vélos électriques.
- Charge Monsieur le Maire de signer le devis relatif à cette opération.
- Charge Monsieur le Maire de solliciter la subvention auprès de l'état (DSIL).

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021.

Montant du loyer des garages (2020 121)

Monsieur le Maire propose de réviser le montant des loyers des garages de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer le montant des loyers applicable au 1^{er} octobre 2020 comme suit :

- Garage ancienne gendarmerie grand : 20 €
- Garage ancienne gendarmerie petit : 15 €
- Garage du Ricoule grand : 30 €
- Garage du Ricoule petit : 25 €

Ces tarifs tiennent compte de l'état des garages et de leur superficie.

AUTORISE monsieur le Maire à signer les baux à venir.

Village vacances - Redevance télévision (2020 122)

Monsieur le Maire indique que, pour recevoir la télévision, les logements du Vendahaut sont équipés de décodeur TNT satellite. Ces décodeurs fonctionnent avec une carte dont la durée de validité est de 4 ans. Le coût de la carte TNT SAT est de 15 €. Monsieur le Maire propose que les locataires résidant plus d'un mois au Vendahaut prennent à leur charge les frais liés à cette carte sous forme d'une redevance télévision qui sera facturée 15 € le 1^{er} mois de location, puis en janvier de chaque année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'instaurer une redevance télévision dans les conditions exposées ci-dessus à partir du 1^{er} octobre 2020.

Village vacances - Provision sur charge variable (2020 123)

Monsieur le Maire indique que, pour les logements du Vendahaut loués au mois, le règlement des charges d'électricité se fait en fonction de la consommation réelle constatée. Par délibération du conseil municipal en date du 8 décembre 2011, une provision sur charges locatives de 50 € a été instituée. Si la consommation réelle dépasse ce montant, une régularisation était effectuée par facturation au minimum une fois par an ou en fin de convention d'occupation.

Monsieur le Maire explique que pour certains locataires le montant de la régularisation est important et qu'il conviendrait donc de réviser le montant de la provision sur charges et également de régulariser deux à trois fois par an.

Monsieur le Maire propose de mettre en place une provision sur charge de :

- 60 € par mois en juin, juillet et août,
- 100 € par mois de septembre à mai inclus,
- de régulariser à minima tous les semestres.

Cette provision sur charges pourra être proratisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces tarifs et autorise Monsieur le Maire à les faire appliquer dès le 1er octobre 2020.

Station service - Décision Modificative de virement de crédits (2020 124)

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts à l'article 1641 du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Investissement :		DÉPENSES	RECETTES
Chapitre 1641	Emprunt en euros	+ 2 000 €	
Chapitre 2183	Matériel de bureau et informatique	- 2 000 €	
TOTAL :		00.00 €	00.00 €

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la présente décision modificative.

Village vacances - Décision modificative de virement de crédits (2020 125)

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts à l'article 1641 du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Investissement :		DÉPENSES	RECETTES
Chapitre 1641	Emprunt en euros	+ 1 900 €	
Chapitre 2188	Autres immobilisations corporelles Opération 10 : Acquisition de matériel	- 1 900 €	
TOTAL :		00.00 €	00.00 €

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la présente décision modificative.

Regularisation du foncier chemin du Suc des Gouttières (2020 126)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Mme Aline Cheminade, qui est propriétaire de la parcelle AD 158. Lors de cette entrevue, Mme Cheminade a proposé de céder à la commune une partie de cette parcelle afin d'élargir le chemin du suc des Gouttières et ainsi de pouvoir créer un accès voiture à la parcelle AE 187 appartenant à M. Denneccé.

En contrepartie, la municipalité devra prendre en charge les dépenses liées à cette donation.

Le Maire propose qu'un géomètre soit mandaté afin de définir les limites de propriété.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la donation de Mme Aline Cheminade d'une partie de la parcelle AD 158.

CHARGE Monsieur le Maire de prendre contact avec un cabinet de géomètre pour réaliser le bornage du terrain et de signer les documents afférents à cette affaire.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches administratives relatives à cette donation.

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au Budget 2021.

Niveau de vote des Budgets Primitifs 2020 (2020 127)

Monsieur le Maire expose que sur demande de M. Choteau, trésorier, il convient de préciser le niveau de vote de budgets primitifs 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Confirme que le vote des budgets primitifs se fait :

- Au chapitre pour la section fonctionnement,
- Au chapitre sans les opérations d'équipement pour la section investissement.

Admission en non-valeur et Créances éteintes (2020 128)

Monsieur le Maire expose que la commune a reçu des décisions d'effacement de dettes par la commission de surendettement de la Corrèze concernant:

-M. SOULLIEZ Bruno sur les budgets eau et assainissement pour des montants respectifs de 480.18€ et 478.68€,

- M. COLLERY Michel sur les budgets eau et assainissement pour des montants respectifs de 414.72€ et 404.74€,
- M. BENASSAOUI Sliman sur les budgets eau et assainissement pour des montants respectifs de 982.89€ et 1018.13€,
- Mme SITTER Charlotte sur le budget assainissement pour un montant de 222.44€.

Monsieur le Maire présente également un courrier de Mme PESTOUR Rolande suite au décès de son frère M. Chatte Maurice ainsi qu'un courrier explicatif en date du 28 septembre 2018 de Mme Barbier ancienne trésorière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONSTATE la décision d'effacement de dettes de M. SOULLIEZ Bruno, M. COLLERY Michel, M. BENASSAOUI Sliman et Mme SITTER Charlotte.

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes dus par M. CHATTE suivants :

Service des eaux : 85.92 €

Service Assainissement : 81.40 €

DIT que des crédits sont inscrits en dépenses aux budgets eau et assainissement de l'exercice en cours de la commune, le reste sera inscrit au budget 2021.